

**RÈGLEMENT NO. 182-2010
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2006-113 CONCERNANT LA
POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL COMME SALLE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Stukely-Sud a adopté le règlement n° 2006-113 concernant la politique de location de la salle du conseil municipal comme salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster certains éléments du règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est donné le 8 février 2010;

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau et résolu :

D'ADOPTER le règlement 182-2010 amendant le règlement 2006-113 comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 À l'**Article 5. Coûts de location alinéa 5.1** il y a lieu d'ajouter après le mot « municipalité » les mots « pour des activités familiales » d'ajouter après le mot « utilisateur » les mots « pour des activités familiales »

ARTICLE 3 À l'**Article 5 Coûts de location alinéa 5.2** remplacer le paragraphe par « La salle peut être utilisée gratuitement pour certains usages avec l'autorisation de la municipalité par des activités ou organismes communautaires reconnues par la municipalité. »

ARTICLE 4 À l'**Article 5 Coûts de location alinéa 5.3** Abroger ce paragraphe remplacé par « Tout autre organisme, toute autre activité non familiale la location de la salle communautaire se fera au montant de 125\$ par jour »

(ORIGINAL SIGNÉ PAR)
Gérald Allaire, maire

(ORIGINAL SIGNÉ PAR)
Johanne Laperrière, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme
Ce 14e jour du mois d'avril 2010

Johanne Laperrière
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	8 février 2010
Adoption du projet de règlement :	12 avril 2010
Entrée en vigueur :	12 avril 2010
Affichage	14 avril 2010